

Crédit d'impôt 2010 : quoi de neuf pour les travaux d'isolation ?

Date de l'article

29/03/2010

Temps de lecture

2 min de lecture

■ CRÉDITS D'IMPÔT 2012 POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION

Le crédit d'impôt "Développement durable" constitue un encouragement à l'acquisition de matériels et à la réalisation de travaux améliorant les performances énergétiques du logement et ayant recours aux énergies renouvelables.

Alors que les mesures fiscales pour les dépenses d'équipement de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie avaient été prolongées par la loi de Finances pour 2009 jusqu'au 31 décembre 2012, la loi de Finances pour 2010 revient sur ces mesures avec une réforme applicable au 1er janvier 2010.

Ainsi, en matière d'isolation thermique, le dispositif fiscal pour le particulier, qui jusqu'à présent avait remporté un vif succès car il reposait sur une prise en charge avantageuse du coût de fourniture et de pose des isolants, revoit ses mesures d'application et propose désormais un taux unique de remboursement des frais quelle que soit l'ancienneté (au-delà de 2 ans) du logement..

Retrouvez en pages intérieures notre article sur le **crédit d'impôt sur l'isolation thermique** mis à jour des modifications intervenues par la Loi de Finances pour 2010 !

En savoir plus :

- **[Comparer les isolants sur le critère de l'éligibilité au crédit d'impôt](#)**